

DECISION N°2025-156/CP

OBJET :

CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE D'UN SANITAIRE MOBILE

- 1. Commande publique**
- 2. Marchés publics**

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la proposition de la société WC LOC – SAS ENYGEA SERVICES,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de location et de maintenance d'un sanitaire mobile pour le Club Loup Denaisien au 1 CAB Chemin du Halage à Denain sera signé par mes soins avec la société WC LOC – SAS ENYGEA SERVICES - SIRET N° 38786776500373 – Agence Hauts-de-France située rue de la Bleue du Nord 59300 VALENCIENNES.

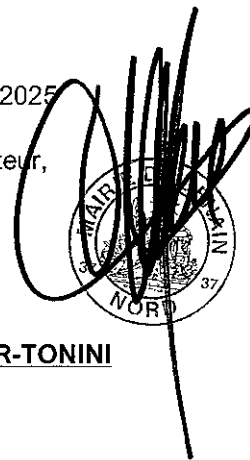
Article 2 : Le montant annuel du contrat de location et de maintenance est fixé à 1 365.10€ HT soit 1 638.12€ TTC.

Article 3 : Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois dans la limite de 3 ans et prenant effet au 01/01/2026.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 28/10/2025

Le Pouvoir Adjudicateur,



Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI